

Arab Tunisian Lease « A.T.L »

**Société Anonyme au capital de 17 000.000 DT, RC N°157719996 Tunis
Siège social : Ennour Building – Centre Urabin Nord- El Mahrajène –Tunis 1082**

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Arab Tunisian Lease « A.T.L » sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 23 Juin 2011 à 10 Heures à l'Hôtel le DIPLOMAT Av. Hédi Chaker - Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) lecture et approbation des rapports de gestion du Conseil d'Administration et ceux des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31-12-2010.
- 2) Approbation des états financiers arrêtés au 31-12-2010.
- 3) Quitus aux membres du Conseil d'Administration.
- 4) Affectation du résultat de l'exercice 2010.
- 5) Autorisation d'émission d'Emprunt obligataire.

Les documents à soumettre à l'Assemblée Générale sont à la disposition des actionnaires au siège de l'ATL dans les délais légaux.

P/ Le Conseil d'Administration

**PROJET DE RESOLUTIONS A SOUMETTRE A
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU/2011**

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2010, approuve le rapport du Conseil d'Administration, ainsi que les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2010 tels qu'ils ont été présentés, et prend acte des rapports des commissaires aux comptes.

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserves aux Administrateurs pour leurs gestions relatives à l'exercice clos au 31/12/2010.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission par l'A.T.L d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 100 Millions de Dinars et ce avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants et conditions d'émission.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe les jetons de présence à
dt (net) par administrateur et conseiller.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe les indemnités des membres du Comité Exécutif et du Comité Permanent d'Audit Interne àDT (net).

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve le transfert d'un montant de 279.611,653 DT du poste « réserves pour risques généraux » au poste « réserves pour réinvestissements exonérés ».

SIXIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les bénéfices de l'exercice 2010 comme suit :

TABLEAU DE REPARTITION DES BENEFICES

1	Résultat net de 2010	7 527 758
2	Résultats reportés de 2009	227 474
	Bénéfice distribuable (1+2)	7 755 232
3	Réserves légales (complément au plafond de 10%)	48 462
	Reliquat :	7 706 770
4	Réserves pour réinvestissements exonérés au titre de 2010	4 025 000
	Reliquat :	3 681 770
5	Dividendes 20%	3 400 000
	Reliquat :	281 770
6	Réserves pour fonds social (2% du bénéfice de l'année)	150 555
	Reliquat :	131 214
7	Résultats reportés de 2010	131 214

Le dividende de l'exercice 2010 est fixé à 0,200 Dinars par action.

Le paiement des dividendes sera effectué auprès des intermédiaires en Bourse et des Banques et ce conformément à l'instruction n°16 de la STICODEVAM et en application de la loi 94/117 du 14/11/1994.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du Procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts et accomplir toutes formalités de publications légales ou de régularisations.

LE PRESIDENT

LES SCRUTATEURS

LE SECRETAIRE